

Réunis ce vendredi 31 mars 2017, à la Salle des Congrès de la Maison des Parlementaires, les représentants des cultes pratiqués en Belgique, de la laïcité, des mouvements Olympique et sportif, Paralympique, Special Olympics belges et Panathlonien reconnaissent à l'occasion du colloque «le sport, l'esprit de l'humanité», cette

DÉCLARATION

Partant du précepte que le sport est un vecteur d'épanouissement individuel dans la société ; qu'il participe au développement du corps et de l'esprit, qu'il favorise l'ouverture, le mélange et les relations sociales entre individus ;

Sachant que chaque être humain est complexe et multiple, riche de toutes ses expériences de vie, de ses convictions philosophiques, de ses traditions et engagements particuliers ou collectifs/collégiaux ;

Considérant que chaque individu qui pratique une activité physique ou sportive adhère aux valeurs et prescrits qui régissent la dite pratique, qu'elle soit pratiquée comme loisir, en phase de préparation à une exhibition ou une compétition sportive ;

Considérant que ces valeurs sont notamment celles de fair play, de camaraderie, d'esprit d'équipe, de goût à l'effort, de solidarité, de respect des adversaires, des arbitres et officiels, des coaches, des entraîneurs, des éducateurs et des supporters, etc.;

Considérant que tout excès dans la pratique et l'organisation du sport doit être banni (dopage, pari, etc.) ;

Précisant qu'est assimilé au « pratiquant du sport et de l'activité physique » tout individu impliqué dans l'encadrement et la gestion du sport, tels les mères et pères, entraîneurs, coaches, animateurs, éducateurs, moniteurs, dirigeants, supporters, médecins, soigneurs, physiothérapeutes, etc. ;

Prenant en compte que le « pratiquant du sport et de l'activité physique » reconnaît librement les règlements édictés et acceptés par les communautés de sportifs lesquels respectent et complètent des règles supérieures que sont les traités, directives, lois, décrets, ordonnances, etc., régissant les relations entre les citoyens ;

Aceptant comme un fait largement démontré que le sport et l'activité physique pratiqués en société peuvent se pratiquer dans des lieux multiples que sont les stades, les terrains de quartier, les piscines, les vélodromes, les complexes multisports et tous les locaux faisant partie intégrante de « l'environnement de la pratique sportive » tels que vestiaires, lieux de rassemblement, cafétéria ou lieux de rencontre au sein du « complexe sportif » ;

Sachant que ces lieux de sport peuvent prendre d'autres formes permanentes ou temporaires (telles que aires de sport de proximité, parcours balisés, épreuves itinérantes, parcours de marathon, triathlon, duathlon, liste non exhaustive) et que ces « lieux de sport » sont complétés de leurs infrastructures spécifiques pour l'accueil des pratiquants ;

Aceptant que la très grande majorité des lieux de sport ou d'activité physique se trouvent dans l'espace public (voire même qu'ils appartiennent aux collectivités publiques), et sont par définition ouvert à tous ;

Pour l'ensemble de ces motifs alors que chaque pratiquant est riche de ses valeurs propres, philosophies de vie ou d'appartenance, lorsqu'il participe aux activités objet de la présente déclaration, il/elle accepte dès qu'il franchit les portes ou entre dans l'espace « sport », sans aucune exception, à faire sienne pendant l'exercice de sa pratique de se conformer aux règles du sport, au sens le plus large, sans mettre en exergue ses convictions philosophiques, de façon ostentatoire et intolérante, de quelque manière que ce soit.

En adhérant à ce texte, les représentants

- De la Conférence Episcopale de Belgique ;
- De l'Église Protestante Unie de Belgique et du Synode Fédéral des Églises protestantes et évangéliques de Belgique ;
- Du Consistoire Central Israélite de Belgique ;
- Du Comité Central du Culte Anglican en Belgique ;
- De l'Eglise Orthodoxe en Belgique ;
- Du Centre d'Action Laïque ;
- De l'Exécutif des Musulmans de Belgique ;

[Seuls les signataires des cultes/convictions sont mentionnés.]

s'engagent à le propager en le commentant auprès de leurs communautés respectives pour que le sport et l'activité sportive même de loisir, développe de façon forte, le « vivre et sporter ensemble » et ses valeurs qui sont valeurs universelles.

Madame Christine Defraigne, Présidente du Sénat, prend acte de cette déclaration.

Fait à Bruxelles, le 31 mars 2017